

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 62, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.) -

Pour Namur. 4 fl. 50 c.

Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSCRIPTIONS ET AVIS  
Prix des lignes d'impression, 10 cent.  
Avis aux abonnés  
Les abonnements commencent à toutes les époques mais doivent débiter à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 13.

DIMANCHE.

15 JANVIER 1882.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 13 janvier.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 12 janvier.

(Présidence de M. Destouvelles.)

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'appel constate que les membres dont les noms suivent sont absents sans congé : MM. Angillis, Berger, Blargnies, Boucqueau de Villeraie, Bourgeois, Coppens, Coppieters, Dams, Davignon, de Foëre, de Woelmont, Ch. de Brouckere, Domis, Dubus, Dumont, Gelders, Goethals, Hye-Hoys, Jaminé, Julien, Liedts, Morel Danheel, Pirson, A. Rodenbach, Rogier, Seron, Serruys, Thienpont, Vergauwen, Verhaegen, Hyp. Vilain XIII, Vuylsteke et Zoude.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. Lebègue analyse les pétitions transmises à la chambre et qui sont renvoyées à la commission.

M. Gendebien demande qu'il soit fait rapport demain sur une pétition qui est relative aux mines. Elle est lue par M. le greffier.

M. Félix de Mérode voudrait faire tourner au profit du trésor la portion d'indemnité annuelle accordée aux députés, calculée sur le temps qu'ils sont absents sans congé ; il fonde sa demande sur ce que cette indemnité n'est qu'un simple dédommagement pour nourriture et logement, et non un traitement.

Il faut déposer une proposition, s'écrient plusieurs membres.

M. van Rotterdam envoie à la chambre une dissertation sur le choléra-morbus.

Plusieurs membres s'excusent de ne pouvoir assister aux séances pendant quelques jours.

M. Vilain XIII. Il faut que l'assemblée juge de la validité des excuses. En conséquence le président met chaque demande de congé aux voix. Les demandes de congé de MM. d'Huart, Verdussen, Serruys, de Robaulx, Fallon, sont accordées ; celles de MM. de Gerlache, Jamme, Fleussu, Delhogue, Legrelle, sont refusées.

Il est fait rapport du projet de loi sur les mines. La commission pense qu'il y a lieu d'ajourner le projet de loi jusqu'à ce qu'un travail complet soit présenté sur la matière : on observe qu'il n'y a plus que 18 membres.

MM. Corbisier, Gendebien, Nothomb et Rodenbach soutiennent qu'on ne peut ouvrir la discussion : les membres absents s'abstiendront de voter, disent-ils, parce qu'ils n'auront pu assister à la discussion, ou ils voteront en aveugles. Aux voix ! s'écrie-t-on. Il n'y a rien à mettre aux voix, dit M. Nothomb, vous n'êtes pas en nombre.

M. Ch. Vilain XIII fait un long rapport au nom de la commission de commerce, d'industrie et d'agriculture ; il parcourt les différentes branches d'industrie sur le fil, le coton, la soie, en indiquant les améliorations dont elles sont susceptibles, tant sous le rapport de la fabrication que de l'exportation ; il présente des vues sur le système des douanes et les encouragemens à accorder aux fabricans : ce rapport sera imprimé et distribué.

Demain séance publique à midi.

Le roi arrivera ce soir à six heures à Alost, où S. M. s'arrêtera pour dîner.

— Hier les ministres se sont réunis en conseil ; leur délibération a duré plus de trois heures ; on en ignore le sujet.

— La garnison de Mons et les cuirassiers qui sont en garnison à Tournay, avaient reçu l'ordre de se mettre en marche sur Bruxelles ; ces corps étaient déjà en route lorsqu'ils ont reçu contr'ordre.

— Divers changemens ont eu lieu dans les attributions du ministère de l'intérieur.

Par arrêté royal du 3 décembre, les messageries ont été de nouveau jointes à l'administration des postes, dont elles faisaient anciennement partie, et rentrent ainsi sous la surveillance du département des finances.

Par arrêté du 31 décembre, la surveillance des poids et mesures, la perception des droits de vérification et toutes les autres parties de ce service sont exclusivement attribuées à l'administration des contributions directes, douanes et accises et appartiennent en conséquence, au département des finances.

Par un arrêté du 9 janvier, l'administration de la sûreté publique, passe du ministère de l'intérieur au département de la justice.

— La société royale de la Grande-Harmonie a ouvert en son sein une souscription en faveur des pauvres, au moyen de laquelle elle fera une distribution de 5,000 pains.

— On annonce pour dimanche un enseignement saint-simonien au Pavillon de la Régence. Les admissions n'auront lieu que par invitations.

NAMUR, 14 janvier.

On lit dans la correspondance particulière de l'Indépendant des détails sur les troubles de Hanau. Cette lettre a un *post-scriptum* ainsi conçu : « Le duc de Reichstadt vient d'obtenir la main de la fille de l'archiduc Charles. »

— On lit dans le *post-scriptum* du *Mémorial* du 13, 2 heures et demie :

Nous faisons cesser le tirage du journal pour annoncer à nos lecteurs qu'une personne, que nous avons lieu de croire bien informée, arrivant de Gand, nous assure que le roi a reçu dans cette ville, un courrier de notre ambassadeur à Londres, dont les dépêches portent que la conférence a prorogé le terme de la ratification au 30 janvier, en déclarant qu'elles ratifieront toutes ce jour-là, quand même la Hollande n'aurait pas adhéré au traité.

— La population de la Bavière s'élève à environ 2,960,000 habitans répandus dans 229 villes, 399 bourgs, 2,920 villages et 28,450 hameaux. Elle se compose de 2,720,000 catholiques, 1,103,000 chrétiens de la confession d'Augsbourg, 81,000 réformés des autres communions, et 56,000 juifs.

— On lit ce qui suit dans une lettre de Tongres, 10 janvier, adressée à l'Indépendant :

Il nous est arrivé le 8 une partie du corps de partisans formé par M. Capiaumont, accompagné d'un détachement de chasseurs à cheval.

Hier toute la ville était sur pied, et en un clin-d'œil les soldats furent sous les armes ; ils sortaient, par petits détachemens, par différentes portes. Les habitans s'interrogeaient, et tout le monde stupéfait resta dans la plus complète ignorance depuis midi jusqu'à neuf heures du soir ; mais quelle fut l'agréable surprise des habitans patriotes, quand ils virent entrer quatre énormes chariots atelés de 6 chevaux venant de Bois-le-Duc, chargés en partie d'équipemens militaires et destinés pour Maestricht, que des détachemens de partisans venaient de saisir.

— On communique au *Journal de la Belgique* l'article suivant :

Plusieurs fabricans de la ville de Wavre, se trouvant dans l'affreuse nécessité de congédier une grande partie de leurs ouvriers, et profondément affligés du triste coup-d'œil de tant de pères de famille réduits à la misère et bientôt forcés à mendier leur pain, viennent d'adresser une pétition à la chambre des représentans, afin qu'elle daigne protéger de son puissant appui ces citoyens infortunés, en intercédant près du gouvernement pour que tous les objets d'équipement militaire ne soient plus confectionnés dans les prisons et maisons de détention, mais bien mis en adjudication.

— On lit dans le *Courrier Belge* :

On s'attend à de nouveaux désordres dans le Luxembourg. MM. les barons de Tornaco ne se tiennent pas encore pour battus. Ils s'occupent activement de la réorganisation de leur corps et se disposent à entrer prochainement en campagne. Mais tout porte à croire que cette nouvelle tentative des partisans du roi grand-duca sera encore plus promptement réprimée que la première. Les trois bataillons du régiment de chasseurs à pied qui se trouvent dans le Luxembourg, se sont rapprochés du centre de la province, et sont maintenant en position de repousser sur le champ toute excursion que la bande de MM. de Tornaco s'aviserait de tenter hors du rayon de la forteresse.

### Bulletin du mouvement de la poste.

14 janvier. — Le *Lynx* du 13, que nous n'avions pas reçu hier matin, nous a été remis avec les journaux de France, à midi. — Nous n'avons pas reçu l'*Observateur* (Hainaut), ni le *Politique* (Liège). — Le *Journal des Flandres* nous manque encore : voilà la troisième fois de suite.

### DE LA DÉTRESSE EN ANGLETERRE.

CAUSES. REMÈDES.

Il y a de nos jours plus de vices et de maladies, de misère et de mortalité dans les environs d'une seule manufacture, qu'autrefois dans tout un comté. La raison en est dans l'avarice révoltante des classes supérieures, pour lesquelles les pauvres ne sont que des ustensiles de production, qu'on use jusqu'à ce qu'ils se rompent, et qu'on jette ensuite. Les fruits de ce sordide égoïsme sont l'émigration, la taxe et l'anxiété irritante qui ensanglera une réforme, politique d'abord, sociale ensuite, si l'on tarde trop long-temps de l'accorder. Mais quelle est l'origine de cet égoïsme même ? On a remarqué maintes fois que l'abondance subite de numéraire dans un pays produisait ce resserrement de bienveillance, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Il y a un siècle à peine que l'Angleterre sentit réagir sur elle les fortunes immenses faites dans l'Inde. Des hommes partis avec une demi-guinée en poche revenaient parfois avec un demi-million, gagné on ne sait trop comment. Le retour de ces *nababs* dans leur contrée augmentait aussitôt le prix des denrées, éveillait les convoitises, et discréditait les moyens trop lents de s'enrichir par l'agriculture. L'or devint le premier



titre aux hommages, et, pour se le procurer plus vite, les propriétaires campagnards vendirent leur patrimoine, ou coupèrent, comme on dit, le blé en herbe. Mais la rivalité du luxe finissait d'ordinaire par le séjour dans le *Kings-bench* ou la fuite sur le continent, tandis que le domaine était mis en séquestre. L'argent amena à sa suite une calamité plus profonde encore. Les trois mille lieues d'océan qui séparent le Gange de la Tamise n'empêchèrent pas toujours les plaintes des Indiens dépouillés de retentir aux oreilles des spoliateurs. Pour défendre leurs rapines, il fallait à ceux-ci des avocats officieux, des juges complices, et la corruption parlementaire rongea comme une gangrène la vieille Angleterre. Sans doute il a suffi de peu d'années pour faire refluer dans la circulation générale les richesses qu'éparpillaient progressivement la ruine et la mort des enrichis; mais les maux qu'elles avaient produits sont demeurés. Le luxe ne sut pas sevrer de ses besoins factices; le fermier et le propriétaire ne gagnèrent rien au surcroît de numéraire, puisque fermages, marchandises, en un mot, tout ce qui est matière d'exploitation ou de consommation, augmenta de valeur proportionnellement à la plus grande quantité des signes d'échange; et le résultat le plus net du nouvel ordre de choses ne fut pour l'un et l'autre qu'une augmentation de travail et de charges.

L'accroissement de la richesse par les manufactures depuis les quarante dernières années a changé l'aspect de l'Angleterre, le caractère naturel, et jusqu'au gouvernement lui-même. Il est incontestable que d'immenses fortunes ont été faites par les manufactures; il est également hors de doute qu'elles ont répandu des sommes énormes; que, durant la guerre, le contrebandier allemand était en état de vendre les étoffes de coton et les percales à la noblesse de son pays pour un prix de 4 fr. par aune au-dessous de ceux de leurs propres fabriques... Mais il résultait de cette extension même que chaque vicissitude de guerre ou de mode ruinait une branche spéciale d'industrie. L'usage des cordons de souliers réduisit à la mendicité une masse d'ouvriers en boucles, et ainsi de suite. Mais un mal plus grave est dans les efforts qu'une concurrence effrénée oblige le manufacturier à exiger de l'ouvrier. Le teint livide de l'artisan est devenu proverbial en Angleterre. Et comment en serait-il autrement d'être qui, d'enfance, au lieu de se fortifier dans les travaux des champs, à l'air pur de la campagne, ne respirent que l'atmosphère des machines à vapeur et des chaudières de teinturerie, et s'éteignent douze heures durant par jour sur des machines à filer ou à tordre. Mais il est trop tard, si l'on veut conserver l'exploitation de l'Europe, pour se relâcher d'un travail forcé! peut-être faudra-t-il l'augmenter encore, car l'Angleterre n'est plus seule à faire fumer les machines à vapeur. Mais l'ouvrier! l'ouvrier! peut-il? veut-il? Le continent, d'ailleurs, est gorgé pour quelques années à l'avance de produits anglais, et bientôt l'Orient, si longtemps exploité, va se suffire à lui-même. Quel sera donc le sort des milliers d'armateurs qui ne s'occupent que de transports? des millions d'individus qui ne vivent que de confectionner ces produits?

Provoquez-vous la guerre générale pour les absorber? Les laissez-vous sans ressources en face des riches qu'ils vont tout-à-l'heure dépouiller? Les réduirez-vous à laisser les machines, à incendier les ateliers dans leur désespoir imprévoyant? Il faut cependant que ces malheureux vivent, n'en vissiez-vous même pas la nécessité. Abaissement des taxes? le remède est bon, mais insuffisant. Nul d'abord pour ceux qui n'ont rien que la peau et les os, et ce nombre n'est pas minime en Angleterre. Mais il est un moyen fondamental, efficace: que le gouvernement et la législation usent de toute leur influence, de tout leur pouvoir pour diriger vers l'agriculture la surabondance de l'activité sociale. Que le luxe vivifie le commerce, la chose est possible; qu'il augmente le bien-être, nous le nions. Tout est relatif en ce bas monde. Qu'est-ce que la richesse? cent francs, cent mille francs? Pas plus les uns que les autres, mais le rapport du gain avec le besoin. Diminuez le besoin, vous augmenterez la richesse. Si la nécessité de manger n'était pas une habitude, une infirmité peut-être, incurable, du moins jusqu'ici, de la nature humaine, nous croirions rendre un meilleur service au pauvre de lui apprendre à se passer de pain, que de lui faire une aumône que nous ne serions pas trop certains de pouvoir lui continuer. Mais il n'en est malheureusement pas ainsi.

Qu'on encourage l'agriculture et la masse de main-d'œuvre employée à la fabrication d'objets de luxe qui n'ont de valeur que celle du travail et partant que factice, cette masse de main-d'œuvre, disons-nous, appliquée au labourage, donnera deux fois plus de pain à deux fois meilleur marché, sans absorption de matières quelconques enlevées aux besoins réels de la vie pour en satisfaire d'illusoirs.

Et la population que le luxe employait ou plutôt consommait à son service, se trouvant diminuée, se fera d'autre part mieux payer, et de cette manière s'attirera progressivement le superflu de l'opulence.

Et comme l'agriculture moralise l'homme et déprime le luxe! Aux champs, la famille se groupe autour de la charrue; époux, épouses, fils, filles, tous fertilisent ensemble la même terre, dont les fruits les nourrissent tous; aux ateliers, qu'est-ce que la vie de famille? ou plutôt sait-on ce que c'est? est-elle encore quelque chose? Et les convoitises du pauvre continuellement excitées dans les villes, et ses gains fortuits que consume promptement la débauche, et ces réduits pestilentiels où la santé se détériore!... Faites donc sortir tous les pauvres des immenses cités où ils ne produisent qu'au profit d'une immense opulence, sans perspective de jamais s'appartenir, de jamais posséder en propre!

Mais, dira-t-on, n'en serait-il pas de ce *bill de réforme*, comme de l'enfant à la dent d'or sur laquelle devaient toutes les commères de l'endroit, avant d'avoir seulement vérifié si la dent était réellement d'or?... La question est de savoir si l'agriculture offre des ressources

suffisantes à la partie considérable de la population des trois royaumes qu'il est devenu indispensable de distraire des travaux manufacturiers? Notre réponse sera bien simple et bien concluante, puisqu'elle se base sur des faits qui sont de notoriété publique.

L'Angleterre, proprement dite, a plus d'un million d'acres qui pourraient être exploités avec avantage et ne le sont pas du tout. En Irlande plus d'un tiers de la superficie a été abandonné, quoique chaque pied carré soit susceptible de culture. Enfin les deux tiers de l'Ecosse sont en friche!

Favoriser la division des propriétés et changer l'assiette des impôts, voilà le moyen. Et le moyen de ce moyen c'est le suffrage universel qui renversera le grand obstacle: les privilèges exorbitants, meurtriers, nous osons le dire, de l'aristocratie nobiliaire et de la cléricature officielle.

Ce que nous disons de l'Angleterre se rapporte plus ou moins, en ce qui est de l'assiette des impôts, à tous les pays de notre vieux continent.

Et que le génie industriel lancé dans une sphère vierge encore, s'exerce alors à multiplier la puissance de chaque instrument aratoire; que le mécanicien, forcément banni des manufactures réalise les rêves de l'agronome: qui dira jusqu'à quel point ce nouvel essor de l'esprit créateur, n'améliorera pas la condition humaine, en réalisant le seul problème fondamental du véritable bien-être du plus grand nombre: donner à chacun deux fois plus de pain à deux fois meilleur marché?

On a parlé de la ressource de l'émigration; mais ce n'est ni le fleur, ni le tisserand qui émigrent: emporteront-ils les immenses mécaniques de leurs maîtres? Le cultivateur n'a besoin que de sa bêche, le forgeron de son marteau, et ce sont eux précisément qui n'ont pas lieu d'émigrer....

Mais l'Angleterre ne renoncera jamais de bonne grâce à la prétention d'être l'atelier général du monde. Elle ne voudra jamais descendre à l'humiliation de cesser de vendre des mousselines, des boutons et des canifs à meilleur marché qu'aucune manufacture étrangère; et cependant il le faut, dans l'intérêt des riches avant tout; car si le prolétaire lyonnais a dit: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, le prolétaire bristolien, moins civilisé et par conséquent plus cruel, a dit: *Si nous devons périr, nous ne périrons pas seuls!*

#### BIGARRURES.

Le duc de Modène aura beau faire, il n'effacera pas don Miguel, celui-ci est en avance sur l'autre de 466 pendus, 177 brûlés vifs, de 950 déportés et de 2022 mitraillés en masse. Eh attendant, comme il n'y a rien d'expéditif comme un tyran qui se met en train, les familles de Modène émigrent par centaines; bientôt ce sera un désert ou à peu près.

— Les Hollandais font des feux de pelotons sur une armée de canards qui couvre les polders. *(Historique.)*

— On ne dira pas que les soldats hollandais jettent leur poudre aux moineaux.

— *Bulletin de l'armée hollandaise.* — Après un combat opiniâtre nos troupes ont enfoncé une colonne ennemie forte de trente-huit canards... dont 22 tués, 18 blessés et 15 prisonniers. Aussi l'ennemi ne bat plus que d'une aile.

— Le feld-maréchal marche sur les polders, avec de l'artillerie.

— On assure que l'oie en veut aussi au canard.

— On parle d'un 58<sup>e</sup> protocole qui a pour objet de faire cesser les hostilités entre la Hollande et la canadière.

— La conférence aime trop les canards pour les laisser gober aux soldats de Guillaume.

— Talleyrand vient de faire arrêter sur les morts aquatiques.

— Le juste-milieu qui craint tant la guerre n'avait pas prévu celle-ci *(Petit Homme Gris.)*

### EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 13 janvier.

ÉPHEMÉRIDES FRANÇAISES.

11 JANVIER.

1799. (22 nivôse an VII.) — *République française.* (Directoire.) — Fuite du roi de Naples. Il laisse, à Naples, pour vice-roi, le prince Pignatelli. Sa femme, la reine Caroline, et sa fille Marie-Amélie, aujourd'hui reine des Français, s'embarquent avec lui pour la Sicile.

1801. (21 nivôse an IX.) — Consulat. (Napoléon Bonaparte, premier consul.) — Passage de la Brenta par l'armée française.

1804. (20 nivôse an XII.) — Le premier consul, Napoléon Bonaparte, fait choix du citoyen Fontanes pour être président du corps législatif. Il envoie un message à ce sujet.

1807. — *Empire français.* — Prise par les Français de Brieg, place forte de la Silésie, sur l'Oder.

*Éphéméride puisée dans l'histoire des Pays-Bas.*

1790. — Acte de confédération signé à Bruxelles par les députés de toutes les provinces belges. — La perception rigoureuse des impôts, et beaucoup plus encore la suppression d'un grand nombre de maisons religieuses, avaient irrité les Brabançons contre Joseph II, dont les catholiques zélés blâmaient hautement les réformes philosophiques. On courut aux armes, en accusant l'empereur de vouloir détruire la religion; il était alors engagé dans une guerre contre les Turcs, et se trouva dans l'impossibilité de rétablir immédiatement son autorité dans les Pays-Bas.



Au commencement de l'année 1790, un combat fut livré près de Gand; les patriotes brabançons y remportèrent une victoire complète sur les troupes autrichiennes, qui s'en vengèrent par des atrocités commises dans le pays.

Le 11 janvier, les députés de toutes les provinces belges signent, à Bruxelles, un acte de confédération; le général autrichien d'Alton se voit contraint d'abandonner la ville précipitamment. Luxembourg est la seule des dix provinces qui reste à la maison d'Autriche.

Mais bientôt la désunion se met parmi les patriotes; Joseph II vient à mourir; Léopold, qui lui succède, accorde une amnistie générale, et promet de respecter à l'avenir les privilèges des Belges. Le 2 décembre suivant, Bruxelles ouvrit ses portes aux troupes impériales.

#### LISTE CIVILE.

La chambre des députés, séance du 10, a retranché de la dotation de la couronne les hôtels du Grand-Veneur, d'Angevilliers et du Châtelet; l'hôtel de la Monnaie des médailles; les bâtimens du Conservatoire de musique; le Gazomètre et les magasins de l'Opéra; le château et le parc de Bagatelle; les terrains pour les fortifications de Vincennes; les terrains de la Voierie de Paris, forêt de Bondy; le bois de l'Echange-Barmont, même forêt; etc.

La chambre adopte pour St-Cloud, Versailles, St-Germain, Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne, Bordeaux et Strasbourg des distractions de bâtimens et de terres, dont l'élévation générale s'élève à 18,280,000 fr. Les distractions proposées par le gouvernement ne s'élevaient qu'à 9,822,000 fr.

— Le Breton, du 7 janvier, annonce la prise de Nicou, ancien soldat de la garde royale et chef de bande, avec deux réfractaires. Voici les circonstances de cette capture.

Au moment où les soldats du 18<sup>e</sup>, cantonnés à Challans, approchaient d'une ferme désignée depuis long-temps comme le refuge des rebelles, ils en virent sortir cinq hommes qui jetaient, pour mieux courir, souliers et sabots. Deux réussirent à s'échapper, les trois autres furent pris après une vive résistance.

— On lit dans le *National* de ce matin, ce qui suit :

Nous croyons pouvoir assurer que M. Kessner n'a point pris la fuite. Il s'était retiré dans sa maison de campagne, à Montmorency, où il a tenté de s'asphyxier. Nous ne connaissons pas les circonstances qui l'ont empêché d'exécuter ce fatal projet; mais nous savons que, ce soir, il a écrit une lettre dans laquelle il expose la situation de sa caisse, et déclare un déficit de 1 million 800,000 fr. Ainsi, les bruits qui ont été répandus hier dans Paris, sur le montant de ce déficit, étaient grandement exagérés. Pour le combler, M. Kessner indique son cautionnement de 800 mille fr., un dépôt considérable dans une des premières maisons de banque de Paris, et plusieurs autres valeurs importantes. Aujourd'hui à la Bourse, ce déplorable événement était le sujet de tous les entretiens, et nous devons ajouter que le sort de M. Kessner, dont les excellentes qualités personnelles et l'inépuisable obligeance étaient universellement appréciées, excitait une compassion générale.

Le *Constitutionnel* contient, sur la tentative du suicide, les détails suivans :

« Nous apprenons à l'instant que M. Kessner s'était rendu hier à sa maison de campagne, et a essayé pendant la nuit de s'asphyxier avec du charbon. Aujourd'hui, à neuf heures du matin, un domestique, inquiet de ne pas entendre sonner, est entré dans sa chambre, et l'a trouvé sans connaissance. Un chirurgien, qu'on a sur-le-champ fait venir, a saigné M. Kessner, qui a été rappelé à la vie. On ajoute qu'il a été arrêté et ramené ce soir à Paris. »

— On écrit de Marseille, 6 janvier :

« Un navire parti de Constantinople le 30 novembre, et arrivé hier dans notre port, a apporté une nouvelle de la plus grande importance.

« La Porte ottomane a déclaré la guerre au roi d'Egypte.

« Le *Moniteur Ottoman* contient cette déclaration. Il est fâcheux que, dans ces circonstances, la France se trouve sans représentant à Constantinople. Un simple secrétaire d'ambassade n'aura jamais l'influence d'un ambassadeur. »

— Relativement aux affaires du Portugal, les bruits les plus contradictoires circulent. Tantôt on dit que don Miguel sera incontinent reconnu par les puissances, tantôt on assure que don Pedro est activement appuyé par ces mêmes puissances du consentement desquelles il entreprend une expédition contre son frère. Dans les deux cas les affaires du Portugal obtiennent un grand degré d'importance, parce qu'elles peuvent amener une scission entre les grandes puissances. Que la France et l'Angleterre désirent l'expulsion de don Miguel du Portugal, il n'y a pas de doute; et qu'elles approuvent par conséquent une entreprise que leurs vœux appellent, cela nous paraît plus que vraisemblable. Mais que les autres puissances s'en accommodent, c'est une autre question.

#### TRIBUNAUX.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE. (Première chambre.)

Présidence de M. Debelleyme.

Suite de l'audience de 5 janvier. — Affaire du testament du duc de Bourbon.

Suite du discours de M. Dupin.

« Examinons les faits :

« Ce qui doit tout d'abord attirer les regards et fixer l'attention, c'est la position du duc de Bourbon dans les derniers temps de sa

vie. Il n'est pas besoin de redire ce que tout le monde sait : un coup de foudre avait abattu et englouti dans les fossés de Vincennes le duc d'Enghien, ce brillant rejeton d'une illustre tige; c'était pour le duc de Bourbon une douleur qui ne s'était point effacée; une plaie que la main du temps n'avait pu guérir; cependant il avait atteint un âge où l'on n'aperçoit presque plus d'avenir.

« La mort pouvait à tout moment le surprendre, et tout allait finir avec lui. Ce nom glorieux de Condé allait manquer aux siècles futurs, et Chantilly, enrichi de tant de souvenirs historiques, allait être partagé, vendu, détruit; moitié de ses biens appartenait à un prince étranger avec lequel il n'avait conservé aucune relation; l'autre moitié reviendrait à MM. de Rohan et servirait à arranger leurs affaires, dont le prince Louis avoue l'inextricable embarras dans une lettre de 1826; lettre fort aimable, adressée à cette même M<sup>me</sup> de Feuchères, si maltraitée par lui depuis, car il paraît que MM. de Rohan aussi ont, suivant les temps et les lieux, des fleurs ou des anathèmes à offrir. (On rit.)

« Eh bien! j'en appelle, messieurs, à votre connaissance du cœur humain, à votre expérience des hommes et des affaires : indépendamment du désir que chacun éprouve de se survivre à soi-même, d'étendre son pouvoir au-delà de la tombe, est-ce que, dans la position élevée du duc de Bourbon, ce n'était pas un besoin, une nécessité d'empêcher le morcellement de sa fortune, de pourvoir à la conservation de ses héritages? Cette nécessité était comprise de tout le monde; elle l'était de la famille de Charles X; elle l'était des personnes qui entouraient le prince; elle l'était du prince lui-même. Le duc de Bourbon comprenait cette pensée et en sentait la convenance; de nombreux témoignages et sa correspondance en font foi; mais en même temps il éprouvait ce sentiment assez commun chez les vieillards, il redoutait la mort, non cette mort décrite par le poète,

« . . . . . Que donne la victoire

« Et que pare la foudre et qu'embellit la gloire;

il croit de mourir dans son lit, et cette espèce de terreur ne peut être regardée comme l'indice d'une misérable faiblesse; Louis XIV, auquel on ne refusera ni cœur ni fermeté, ne pouvait pas fixer ses regards sur la flèche du monument destiné à recueillir la cendre des rois.

« A côté de ce sentiment, d'autres plus élevés et en même temps peut-être plus poignans venaient se placer; toutes les fois qu'il fallait se mettre à cette œuvre, assez triste par elle-même, d'un testament, les souvenirs déchirans de la catastrophe de Vincennes se présentaient à l'esprit du prince. Cette pensée de régler la transmission de sa fortune qu'un fils ne recueillerait point, de reporter ses biens et jusqu'à son nom sur une autre ligne, faisait tomber la plume de ses mains paternelles.

« On a compris le danger de cette position; aussi toujours on s'est efforcé de donner le change sur les relations qui existaient entre les maisons d'Orléans et de Condé; il fallait des motifs de répulsion là où l'on n'en trouvait que de sympathie. Dans une cause où MM. de Rohan marchaient à la tête d'un parti, il fallait rappeler ses rancunes, servir ses passions; on n'y a pas manqué. Ne pouvant trouver de causes réelles de dissentiment entre deux princes unis par la parenté et par une estime réciproque, on a fouillé dans l'histoire. « Jamais, a-t-on dit, ne se montrèrent des dissentimens plus marqués; l'un s'était toujours montré l'ami des privilèges; l'autre le partisan de la réforme; le duc de Bourbon était devenu l'allié de l'étranger, le duc d'Orléans n'avait jamais suivi que les drapeaux français. Au retour de l'exil, les mêmes dissidences s'étaient signalées : dans les relations de famille, même antipathie; point de place pour l'intimité, point de place pour une adoption testamentaire. »

« A Dieu ne plaise, messieurs, que pour le père de mon jeune client, je me plaigne qu'on ait ainsi rappelé les titres de sa jeunesse; ce sont des pages trop brillantes pour qu'on pût désirer qu'elles fussent oubliées. Oui, le duc d'Orléans a mieux aimé briser son épée; il a mieux aimé chercher dans ses connaissances personnelles une ressource honorable que de mendier l'aumône toujours trop chèrement payée de l'étranger, et jamais le roi n'aura à désavouer le professeur de mathématiques. Mais n'est-ce pas calomnier le prince de Condé, que de dire que la conduite de son neveu lui avait inspiré des sentimens de répulsion et de haine? Ah! que des hommes vulgaires ne comprennent pas, ne pardonnent pas les dissentimens politiques, c'est ce que nous voyons tous les jours; mais deux nobles cœurs savent se comprendre, alors même qu'ils ne battent pas sous les mêmes inspirations; il n'y a que la lâcheté et la honte qu'ils ne pardonnent point. »

« Cependant les personnes qui entouraient le prince considéraient avec effroi la possibilité qu'il mourût sans laisser de testament; je dis avec effroi, car au milieu de soins et d'empressemens de tout genre, nombre de pensées personnelles se faisaient jour; dans tous les esprits pétillait le désir de se voir écrit en lettres d'or dans le testament; les personnes les plus affectionnées conviaient le prince à une résolution définitive; chacun avait son projet, son opinion, et, comme on l'a déjà dit, son candidat.

« Dans une lettre écrite par M. de Gagny fils, nous voyons que son père, désirant par-dessus toutes choses la perpétuité de la maison de Condé, pressait le prince de se marier avec une princesse de Saxe, et de tenter ainsi les chances d'une paternité un peu tardive.

« D'autres voulaient que le duc de Bourbon adoptât un jeune prince de la maison royale. Les uns nommaient le duc de Bordeaux; les autres un des fils du duc d'Orléans. Enfin un autre officieux avait aussi sa pensée. Le général Lambot avait imaginé de proposer le frère de la duchesse de Berry, ce que Charles X ayant repoussé, cette dernière idée avait dû être aussitôt abandonnée.



## ANNONCES.

« De ces faits découlent trois conséquences dont je m'empare. D'abord, tout ce qui approchait le prince sentait la convenance, le besoin d'un testament qui empêchât le morcellement et le partage de ses biens; en second lieu, chacun désignait au choix du prince la personne qu'il croyait la plus digne, soit d'après des convenances de famille, soit d'après toute autre considération plus ou moins personnelle, et, de tous ceux qui faisaient ces vœux, qui les secondaient même de leur influence, aucun ne se croyait coupable de captation. En troisième lieu, et comme troisième conséquence, au milieu de tous ces projets, il n'en est pas un qui ait reposé sur les princes de Rohan; il n'est personne qui ait songé à les présenter au souvenir du prince, à les désigner à sa munificence. On a déjà vu quelles étaient les relations du prince de Condé avec eux.

« Où donc pouvaient se porter les regards du prince, si ce n'est sur cette belle et intéressante famille qui, après tout, était la sienne, et dont les rejetons nombreux ne lui causaient que l'embarras du choix? Là toutes les convenances se trouvaient réunies: affections de famille, noblesse du sang royal, tous les heureux présages du plus glorieux avenir.

## ITALIE. — Pise 30 décembre.

La duchesse de Berry, partie de Naples le 10 décembre, est passée le 15 à Pise, après s'être arrêtée trois jours à Rome. Le château de Marlia, près de Lucques, et une maison de plaisance aux environs de Massa-Carrara, sont tour-à-tour la résidence de Son Altesse. Pour s'approcher davantage de la France, où elle espère relouer le trône de son fils, la duchesse voudrait pouvoir habiter Nice; cette ville aspire à devenir le Coblenz de la révolution de juillet. Plusieurs Français mécontents s'y sont déjà réunis; leur nombre s'accroît chaque jour, et tout annonce que si la guerre éclate, le drapeau sans tâche, ou l'oriflamme du moyen âge, y ralliera les preux de la féodalité, les braves de la restauration.

AUTRICHE. — Vienne, le 1<sup>er</sup> janvier.

L'épouse du maréchal Maison est arrivée hier ici. Un courrier français est parti aujourd'hui pour Paris, on croit qu'il est porteur de dépêches relatives à la Belgique. Les nouvelles d'Italie sont affligeantes, on se verra enfin encore obligé de faire entrer des troupes dans les légations pour rendre de la force à l'autorité du Pape. On assure que le ministère français a reconnu la nécessité d'appuyer le Pape; aussitôt que le Souverain-Pontife réclamera des secours étrangers, nos troupes recevront probablement l'ordre d'occuper les Légations.

— Jusqu'aujourd'hui il n'a pas encore été nommé de nouveau président du conseil aulique de guerre. Des personnes croient que la place pourrait bien ne pas être remplie.

## COMMERCE.

## MARCHÉS DE BRUXELLES. — Du 11 janvier.

**Halle aux céréales.** — La vente a été par continuation cette semaine aux prix suivants: froment, de fl. 11 10 s. à fl. 12 16; seigle, de 7 10 à 8; avoine, de 3 10 à 4.

Les grains marchands sont cotés: froment du pays, de fl. 11 4 à 12 6, de vieux étranger, de 11 à 12; de blanc vieux, 12; seigle, de 7 10 à 7 18; de séché, de 7 16 à 8; orge des polders, de 7 12 à 7 16; de du pays wallon, de 6 18 à 7 4; avoine hors des barrières, sur 50 kil., de 3 18 à 4; graine de colza, de 11 4 à 10 11; de de lin, de 10 à 10 10.

Le froment et le seigle sont calmes: on présente peu d'orge et d'après cela cet article pourra se raffermir; l'avoine à quelque demande; mais on ne veut pas donner au delà de 3 18 à 4 fl.; pour celle sur 50 kil., livrée hors des barrières.

**Huiles.** — Les huiles de colza, 174 fl. en baisse depuis la dernière semaine, étaient cotées ce matin: disp., fl. 47 3/4; janvier 47 1/2, mai, 46 1/4; sept., 45 1/4; huile de disp. 49 1/2.

**Pommes de terre.** — Elles se sont vendues: Bleues, de fl. 2 1/4 s.

**Tourteaux.** — Ils sont cotés: colza, de fl. 75 à 76 e; lin, de 125 à 127.

**Ecorces de chêne.** — Cet article est toujours calme.

**Pains.** — Point de changement.

**Halle au beurre.** — Anderlecht, 40 cents, qualité ordinaire, 33 c.; Campine, 32 1/2.

le demi-kilogramme; œufs 80 c. le quarteron.

**Halle aux suifs.** — Le suif a été vendu 42 c. Chandelles, 54 c.

## PRIX DES HUILES. — Lille, 10 janvier.

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza.	18 " 22 "	73 f. 50 73 "	10 50 11 "
Oeillette.	26 50 26 "	" " " "	8 75 9 "
Id. bon goût.	" " " "	" " " "	" " " "
Lin.	18 " 22 "	" " " "	18 " 20 "
Caméline.	18 " 20 "	" " " "	10 50 " "
Chanvre.	12 " 15 "	" " " "	10 " " "
Huile épurée pour quinquets		79 50 79 "	
Idem réverbères		77 50 77 "	

Tous les fonds publics ont éprouvé une hausse assez prononcée à la bourse d'hier à Bruxelles. Les obligations de 12 millions ont monté de 82 à 85. Les 10 mill. à 77. La rente de Naples Falconnet à 72 1/2. Les perpétuelles hollandaises de 45 1/2 à 46. On n'a rien fait en emprunt belge, ni en 3 p. cent français.

## BOURSE D'ANVERS, du 12 janvier.

2 Dette active		Lois de Pologne	100 P
2 1/2 Rente remb.	85 1/2	5 Emp. Guehard, 1824.	
5 Levée de 12 millions	84 A	5 In. au gr. 1. à Am.	45 1/2 P
Sans int. 10 millions		5 Dette perp. de 200 p.	
2 1/2 Act. de la soc. de commerce.		4 Obli. Smets, à Anvers	81
2 1/2 Syndicat d'amortissement.		5 Certificats de Naples	71 3/8 P
5 Métalliques.	85 3/5 P	5 Emp. de Sicile 1824	82 P

## BOURSE DE PARIS, 11 janvier.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 93 05 c. — 4 1/2 p. c. 70, jouissance du 22 sept., 88 fr. 00 c. — 4 p. c. 79 fr. 50. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 63 fr. 05 c. — Act. de la banque, 1595 fr. 00. — Certif. Falconnet, 75 fr. 00 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 72 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 51 fr. 3/4. — Emprunt Belge, 00 00.

Bourse d'Amsterdam, du 9 janvier. — Dette active 40 5/8, billets de change, 15 5/8. Synd. d'amort., 67 1/4.

Fonds publics de Londres, du 9 janvier. — Cons., 83 1/8.

1482.

## Vente d'écorces à Olloy.

Le jeudi 2 février 1832, à onze heures très-précises du matin, en la maison commune à Olloy, M. le bourgmestre, stipulant les intérêts de ladite commune, fera vendre publiquement, par le ministère de maître Pacot, notaire à Olloy.

Les écorces du bois taillis de la coupe, dite taille Jean-Caillet, bois communal dudit Olloy, contenant environ 24 bonniers.

## Aux conditions ordinaires.

1483.

A vendre au château d'Harlue, mille noyers jeunes à planter. S'adresser à M. Danheux, rue des Nobles, n° 120, à Namur, ou au garde à Harlue.

1484.

On demande des maréchaux-ferrans, non mariés, munis de bons certificats. Ils pourront s'adresser au dépôt du 2<sup>e</sup> régiment des Lanciers à Namur.

1485.

## Vente par autorité de justice.

Mercredi prochain, 18 janvier 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de l'huissier Charles-Hipolyte Tilquin, au moulin de Brichebot, commune de Vezin, à la vente publique de meubles de toute espèce, d'une horloge, commodes, garde-robres, draps de lit, chemises, paille, farine, pommes de terre, de trois chevaux, d'un cochon, et autres objets saisis; le tout argent comptant.

1477.

## Compagnie d'assurances générales sur la vie, les fonds dotaux et les survivances, établie à Bruxelles, section 3, n° 1137.

Le notaire Delvigne, agent particulier pour la province de Namur, a l'honneur de prévenir messieurs les actionnaires qu'ils peuvent recevoir les intérêts du 2<sup>e</sup> semestre, échus le 31 décembre 1831, à son bureau, ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

Messieurs les actionnaires de la compagnie d'assurances générales contre incendies établie aussi à Bruxelles, section 3, n° 1137, peuvent également recevoir au même bureau les intérêts de l'année échue le 31 décembre 1831, de leurs actions.

1473.

## Vente de taillis.

Le mardi 7 février 1832, il sera exposé en vente par le ministère et à la recette du notaire Delhaize, le taillis croissant sur les bois nommés *Trou du Serpent*, *le Fays*, *Dermont* et *le Tournant de Ferage*, d'une contenance ensemble de 25 à 30 bonniers, situés sur les communes de Houyet, Hour et Hulzonniaux.

La vente aura lieu à dix heures du matin à Hardenne, commune de Houyet.

S'adresser pour connaître les conditions, au notaire Delhaize, à Mesnil-Saint-Blaise, et pour l'indication des coupes, au sieur Joseph Antoine, garde de M. Urban, audit Hardenne.

1462.

## TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Située aux *Trioux de Salzennes*, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzennes, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état, le terrain qui en dépend avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi des Pays-Bas, longeant en grande partie la Sambre.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1364.

Sept bonniers de prairies, situés à Moustier, à vendre de la main à la main.

Cette prairie est appelée les *Sept Bonniers*, et elle joint du levant à la Sambre, du midi à Laliou, du couchant aux pauvres de Moustier et autres, et du nord à M<sup>me</sup> Leclercq et autres.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1425.

Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N° 40, à Namur.

1454.

Belle maison située à Namur, à vendre par licitation.

Lundi 16 janvier 1832, à dix heures du matin, au domicile de M. Dept, juge de paix, rue du Collège, à Namur, M. Adrien-Jos. Nieuuse, boulanger, domicilié à Namur, et ses enfans, en vertu d'une disposition de conseil de famille, suivant procès-verbal avenu devant le juge de paix du canton de Namur (nord), le 28 mars 1831, homologuée par jugement du tribunal civil de première instance séant à Namur en date du 31 même mois, dûment enregistrée, exposeront en vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur, pardevant M. le juge de paix dudit canton, et par le ministère de maître Tillieux, notaire, à ce commis par jugement homologatif précité, deux maisons réunies en une seule, sise rue de Bruxelles, cotée n° 31, joignant d'un coté à M. Homes, et de l'autre à M. Marchal.

Cette maison sera d'abord mise en vente en deux lots et puis en un, pour être ensuite adjugée de la manière la plus avantageuse aux colicitans.

Le cahier des charges de cette vente pourra être vu en tout temps en l'étude dudit maître Tillieux, notaire, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.

Les personnes qui désireront voir lesdites maisons pourront s'adresser à M. Nieuuse fils, aux Quatre-Coins, n° 852.